

C'est alors que M. Sippell reçoit d'Ottawa l'ordre cité plus haut de montrer à ces Messieurs *ce que le public, pas même les membres du Parlement n'ont le droit de voir.*

Mais, par malheur, M. Sippell est obligé de s'absenter. Il ne reçoit pas cette dépêche et les spéculateurs sont toujours dans l'incertitude. C'est alors qu'ils décident de faire un pèlerinage vers le grand Manitou, la source, de toutes grâces et de tous bienfaits.

Seul, M. Jetté n'aurait rien pu obtenir de M. Page, car M. Trudeau, le député ministre, nous apprend que pas même les membres du Parlement ont le droit de voir ces plans. Mais M. Page nous apprend dans sa déposition comment il s'y est pris :

J'ai vu M. Jetté à mon bureau. Je pense que c'est en octobre 1874 que M. MacKenzie est venu chez moi et m'a déclaré que M. Jetté était dans son bureau. Il amena M. Jetté dans mon bureau et M. Jetté présenta un plan semblable au p'an B, et dit qu'il était propriétaire avec d'autres, du terrain indiqué sur le plan, et que si le gouvernement avait besoin d'une partie de ce terrain, ils ne vendraient pas cette partie.

M. Jetté qui veut y aller à coup sûr, force M. MacKenzie à lui faire écrire une lettre constatant les vues du gouvernement. Il ne lui suffisait pas d'avoir vu. Le public n'aurait pas pris sa parole et n'aurait pas enchéri sur les lots ou sans un écrit officiel les hauts prix mis par les compères n'auraient pas eu l'ombre de la vraisemblance.

C'est M. MacKenzie lui-même qui nous l'apprend dans sa déposition. Il dit :

Après avoir entendu M. Page M. Jetté suggéra qu'il mit cela par écrit.

Ainsi au lieu de retenir d'avance en réserve ces terrains, M. MacKenzie se contente de dire à M. Jetté : "Voici de quelle manière

extraordinaire le gouvernement va, par ses plans, augmenter la valeur de la propriété. Allez, servez-vous en ; faites de la propagande ; excitez la spéculation ; créez la fièvre, et afin que votre tentative réussisse, voici la parole écrite du gouvernement. Nous n'achèterons pas maintenant, parce que nous serions forcés de ne vous donner que 8 centins, le prix que vous avez payé. Faites profiter les petites informations que je vous donne, et lorsque vous aurez justifié 30 ou 40 centins, alors je vous exproprierai."

C'est presque incroyable, tant le coup est audacieusement monté ; mais les documents sont là : nous continuons à citer. MM. Jetté et Laflamme se sont montrés à Ottawa le 7 octobre. Leur lettre du 17 septembre n'avait pas eu encore de réponse. Or, c'est précisément le 7 octobre, comme résultat de leur entrevue, que le gouvernement leur répond :

Ottawa, 7 Oct. 1874.

Monsieur,

Relativement à cette partie de votre lettre du 17, signée par vous-même et autres, *offrant de vendre au gouvernement une lisière de terre pour l'usage d'un nouveau canal projeté entre le pont du Grand Tronc et le chemin de la Côte St. Paul*, j'ai reçu l'ordre de vous informer que l'Ingénieur-en-chef, auquel l'affaire a été référée, rapporte qu'un espace de 225 à 250 pieds de large sera requis pour cette fin à l'endroit mentionné. Je saisis cette occasion pour vous dire que les autres sujets mentionnés dans votre lettre (concession de pouvoir d'eau) sont encore sous considération.

Votre obissant serv.,

F. BRAUN,
Secr.

L. A. JETTÉ, ECR.,
Montréal.

N'y a-t-il pas quelque chose de monstrueux dans le fait que M. Jetté était alors à Ottawa ; que ce n'est pas l'habitude de communi-